

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES



Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (Journal d'annonces légales) de vos départements

ISREF
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Co
>> 04 76 88 73 20
LDLlegales38@ledauphine.com

Dans la zone de compétence de l'ISREF, les annonces judiciaires et légales sont déposées, à compter du 22 décembre 2019, au JAL. Les annonces judiciaires obligatoires sont :

AVIS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), du Site Patrimonial Remarquable (S.p.r.), du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques et du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Commune de Saint Quentin Fallavier

Département de l'Isère

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 12 octobre 2019, le Maire de St Quentin Fallavier a décidé de soumettre à enquête publique unique :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- Le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques
- Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Quentin Fallavier.

Durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le Plan Local d'Urbanisme, le Site Patrimonial Remarquable, le Périmètre Délimité des Abords et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, pour une durée de 31 jours à la Mairie de St Quentin Fallavier :

Du lundi 4 novembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019
jusqu'à 16 heures

Caractéristiques des projets

- Les caractéristiques principales du PLU sont les suivantes :
- La préservation et la valorisation des qualités de la commune, de la ZAE
 - La poursuite du développement des activités structurantes de la ZAE
 - La valorisation des pôles commerciaux existants pour leur rôle de proximité vis-à-vis des habitants,
 - Le maintien d'un potentiel d'accueil économique pour conforter l'emploi local,
 - Le renforcement des capacités d'accueil de nouveaux habitants dans une offre diversifiée et de qualité résidentielle,
 - La valorisation de la centralité en réaffirmant son inscription dans le réseau des villes de la CAPI.

Les caractéristiques principales du SPR sont les suivantes :

- La préservation et le développement des ensembles, immeubles, édifices, parcs, d'édifices, ouvrages, sites ou plantations qui sont caractéristiques du patrimoine architectural, urbain, paysager et environnemental de la commune.
- L'intégration des constructions nouvelles et aménagements qui permettront à la ville de répondre aux enjeux de son développement durable.

Les caractéristiques principales du Périmètre Délimité des Abords sont les suivantes :

- S'adapter aux enjeux spécifiques des monuments et du territoire (présence de deux monuments historiques sur la commune),
- Ce patrimoine concerté et raisonné s'inscrit dans une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.

- Les caractéristiques principales du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont les suivantes :
- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
 - Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles selon les objectifs de qualité,
 - Prendre en compte ce zonage d'assainissement dans les orientations d'urbanisme de la commune de façon à garantir une cohérence entre le développement des constructions et des équipements,
 - Assurer le meilleur compromis économique possible dans le respect des réglementations,
 - Posséder un outil d'aide à la décision notamment en ce qui concerne le choix et la mise en œuvre des filières d'assainissement non collectif.

Nom du commissaire enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gilles DUPONT, retraité de la fonction publique, comme commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra, sans rendez-vous, à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 4 novembre 2019** de 9h 00 à 12 h 00,
 - **Samedi 16 novembre 2019** de 9 h 00 à 12 h 00,
 - **Vendredi 22 novembre 2019** de 13 h 30 à 17 h 00,
 - **Mardi 26 novembre 2019** de 9 h 00 à 12 h 00,
 - **Mardi 26 novembre 2019** de 13 h 30 à 16 h 00.
- Identité des personnes responsables des projets
- La commune de Saint Quentin Fallavier est la personne morale responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, du Site Patrimonial Remarquable et du Périmètre Délimité des Abords, auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :
- Maire de Saint Quentin Fallavier - Place de l'Hôtel de Ville -

38070 Saint Quentin Fallavier - Madame Céline CALLEAUD -

Tel : 04.74.94.88.00.

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est la personne morale responsable du zonage d'assainissement auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

- CAPI - 17 avenue du Bourg - 38081 L'Isle d'Abeau Cedex
- M. Sylvain SALVI - Tel : 04.74.27.28.00

Consultation des dossiers d'enquête publique

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers à la fois sur support papier et support informatique à la Mairie de Saint Quentin Fallavier - Place de l'Hôtel de Ville - 38070 Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner ses observations sur le registre d'enquête en mairie ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Quentin Fallavier, Place de l'Hôtel de ville - 38070 Saint Quentin Fallavier ou par voie électronique à l'adresse : enquete@publics.ledauphine.com

Les dossiers sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.st-quentin-fallavier.fr pendant toute la durée de l'enquête. Ils restent consultables, pendant cette même durée, sur support papier à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, des l'ouverture de l'enquête publique. Un accès gratuit aux dossiers est également garanti sur un poste informatique à l'accueil de la Mairie de Saint Quentin Fallavier. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie de St Quentin Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la ville www.st-quentin-fallavier.fr, ainsi qu'à la Préfecture de l'Isère pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Avis de l'autorité environnementale

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 23 août 2017.

Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 31 octobre 2017.

Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Quentin Fallavier a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative en matière d'environnement le 4 juin 2019.

Ils sont consultables à la Mairie de Saint Quentin Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la ville www.st-quentin-fallavier.fr

Le projet de Périmètre Délimité des Abords n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Décisions pouvant être adoptées au titre de l'enquête

La Mairie de Saint Quentin Fallavier, chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête, adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à chacune des autorités compétentes pour prendre les décisions en vue desquelles l'enquête publique conjointe a été organisée, au Président du Tribunal administratif de Grenoble et au maître d'ouvrage de chaque projet.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, pourront être approuvés :

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,
- Le projet de révision du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,
- Le projet de Périmètre Délimité des Abords de la Ville de Saint Quentin Fallavier par délibération du Conseil municipal de Saint Quentin Fallavier,
- Le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par délibération du Conseil municipal de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Les changements opérés aux dossiers mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans les délibérations d'approbation.

174248000

COMMUNE DE LA TERRASSE

Enquête publique - Révision du PLU

Par arrêté n°2019-144 du 4 novembre 2019 le Maire de la commune de LA TERRASSE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU). La personne responsable de la révision du PLU est la commune, représentée son maire, Mme Claudie BRUN, dont le siège administratif est situé à la mairie -102 place de la mairie - 38660 LA TERRASSE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera

le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Marc Boissière en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie à l'adresse précitée du 23 novembre 2019 au 23 décembre inclus, soit pendant trente jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- **Le vendredi 28 novembre 2019** de 9h30 à 11h30
- **Le vendredi 6 décembre 2019** de 14h à 17h30
- **Le mardi 10 décembre 2019** de 9 à 11h30
- **Le mardi 23 décembre 2019** de 14 à 17 heures (17 heures, clôture de l'enquête)

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.mairie-terrasse.fr

et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie / à l'attention de M. le commissaire enquêteur 102 place de la Mairie 38660 LA TERRASSE et par courrier électronique à revisionplu2019@mairie-terrasse.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de PLU arrêté
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures ou ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

178255400

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE VILLEMORIEU

Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 18 octobre 2019, le conseil municipal de VILLEMORIEU a approuvé la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 28 octobre 2019.

Le dossier de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de VILLEMORIEU aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de VILLEMORIEU.

178134400

VIES DES SOCIÉTÉS

Transferts de siège social

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SLASH

Forme : SARL

Siège social : 5 rue de Palanka - 38000 GRENOBLE

Capital social : 5000€

Numéro SIREN 809 020 274 RCS GRENOBLE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2019, les associés ont décidé de transférer à compter du 15/11/2019 le siège social qui était à 6 rue des Essarts - 38610 GIERES à l'adresse suivante 5 rue de Palanka - 38000 GRENOBLE

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE.

Pour avis et mention

177556000